



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Sous-développement du sport universitaire français

Question écrite n° 11150

Texte de la question

M. Victor Catteau interroge Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur le développement du sport universitaire français. La Fédération française de sport universitaire (FFSU), fondée en 1978, joue un rôle essentiel dans la promotion de l'excellence sportive et académique. Cependant, des problématiques subsistent. Premièrement, il est indéniable que le sport universitaire en France est confronté à des défis structurels qui entravent son plein développement. Malgré le potentiel qu'il offre en matière de développement personnel, de santé publique et de formation de futurs sportifs de haut niveau, les infrastructures sportives au sein des établissements d'enseignement supérieur restent souvent insuffisantes. De plus, le financement et le soutien aux programmes sportifs universitaires demeurent limités, ce qui freine leur expansion et leur qualité. Deuxièmement, le dilemme auquel font face les étudiants engagés dans des disciplines sportives de haut niveau est problématique. Les pressions liées à la réussite académique et à la performance sportive peuvent souvent être incompatibles, créant ainsi un environnement difficile pour ces jeunes. Les contraintes d'emploi du temps, les déplacements fréquents et la fatigue accumulée peuvent compromettre leur épanouissement tant sur les plans sportifs que scolaires. Si le modèle nord-américain fait figure d'exemple en la matière, c'est, qu'il permet chaque année à des sportifs d'obtenir des bourses académiques grâce à leurs résultats sur les terrains (ce qui constitue un réel ascenseur social par l'effort), tout en continuant à performer aux plus hauts niveaux. À la fin du cycle universitaire, les étudiants obtiennent un diplôme universitaire, qui laisse un réel choix entre carrière sportive et professionnelle plus traditionnelle. La France, possédant tout de même des structures d'excellences sportives, n'est aujourd'hui pas à la hauteur de ce défi. En conséquence, il souhaiterait connaître les mesures spécifiques envisagées par le Gouvernement pour favoriser le développement du sport universitaire en France, en matière d'infrastructures, de financement et de promotion de la pratique sportive au sein des établissements d'enseignement supérieur.

Texte de la réponse

La pratique sportive étudiante constitue une priorité gouvernementale portée à la fois par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que par le ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques (MSJOP). Elle a fait l'objet d'un atelier « Impulsion politique et coordination stratégique » (IPCS) le 7 avril 2023, lors duquel les deux ministères se sont associés dans la mise en œuvre opérationnelle et le suivi régulier d'une feuille de route partenariale dédiée à la pratique sportive étudiante. Le développement du sport universitaire présente un double enjeu. D'une part, promouvoir l'activité physique et sportive (APS) qui permet d'agir sur le bien-être physique et mental ainsi que sur la sédentarité de la communauté étudiante. C'est un véritable enjeu de santé publique. D'autre part, permettre aux sportifs de haut niveau de suivre une formation en parallèle de leur carrière, et ainsi faciliter leur future reconversion. Concernant le premier enjeu, trois leviers d'actions sont identifiés, qui répondent aux freins rencontrés par les étudiants. Tout d'abord, il convient de développer l'offre et la diversification des pratiques, notamment par : la rédaction d'un guide sport santé à destination des services universitaires des APS (SUAPS) afin de développer les offres de sport santé ; la facilitation de l'accès aux infrastructures sportives par le biais du développement de la pratique libre sur les

campus universitaires et l'élargissement des créneaux d'ouverture ; le renforcement d'une offre accessible aux étudiants en situation de handicap ; le renforcement des offres hors campus (fédérations sportives et loisirs sportifs marchands) ; l'organisation de « Villages sport » au sein des universités présentant toutes les offres proposées en début d'année universitaire (75 villages sport ont déjà été organisés à la rentrée 2023). Il s'agit également de valoriser la pratique sportive et l'aménagement du temps universitaire, notamment par : l'octroi de crédits ECTS, la bonification de la notation, ou encore le développement d'unités d'enseignement afin de valoriser le sport dans le cursus universitaire ; l'aménagement des emplois du temps pour dédier des créneaux à la pratique sportive ; l'accentuation de la visibilité du sport universitaire par le biais de l'organisation d'un événement sportif inter-étudiants au printemps 2024 soutenu dans le cadre de la Grande Cause Nationale (24 équipes issues de 12 écoles et 12 universités, engagées dans un challenge pendant 3 jours, sur le site du CREPS Vichy). De manière transversale, le renforcement des moyens, de la gouvernance et de l'évaluation de la pratique sportive étudiante, créera un cadre favorable au développement de la pratique, notamment par : la valorisation de la Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) à destination du sport ; la mobilisation du Pass'Sport, mesure de pouvoir d'achat envers les étudiants boursiers ou en situation de handicap ; l'amélioration et la mutualisation des équipements sportifs destinés à la pratique étudiante ; le renforcement d'une gouvernance sur la thématique sport au sein des établissements ; l'évaluation des pratiques et des besoins des étudiants. Concernant le second enjeu, un atelier IPCS relatif au suivi socio-professionnel et à la reconversion des sportifs de haut niveau, organisé le 6 septembre 2022, a permis à la ministre d'annoncer une feuille de route favorisant le développement et l'adaptation de l'offre de formation afin de multiplier les réussites des étudiants sportifs de haut niveau. Parmi les mesures phares : plus de 100 établissements de l'enseignement supérieur proposeront une offre de formation avec des aménagements adaptés aux besoins des sportifs de bon et haut niveau. Ces établissements sont cartographiés sur le site internet « Etudiant.gouv » (70 établissements d'ores et déjà référencés) qui précise également les coordonnées d'une centaine de référents SHN (sportifs de haut niveau), répartis dans ces établissements. Poursuivant le même objectif d'information et d'orientation des étudiants sportifs de haut niveau, Parcoursup 2024 prévoit une information harmonisée sur les aménagements proposés par les établissements d'enseignement supérieur, sous la forme d'une fiche dédiée ; la mise en place du campus d'excellence à l'INSEP permet de proposer un accompagnement renforcé aux sportifs de l'INSEP avec l'ouverture en 2024 d'un nouveau bachelor pour trois grandes écoles (ESSEC, SciencesPo Paris, Centrale Supélec) ; une réflexion est engagée de concert avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse concernant l'ouverture de classes préparatoires dédiées et de voies d'entrées spécifiques aux grandes écoles permettant un accès renforcé pour les sportifs de bon et haut niveau. Enfin, pour soutenir le développement du sport étudiant, le financement des équipements sportifs constitue un levier essentiel. Aussi, le conseil d'administration de l'Agence nationale du Sport a étudié le 30 novembre dernier la possibilité de rendre progressivement les établissements d'enseignement supérieur publics éligibles au nouveau programme d'investissements "Generation 2024", annoncé en septembre dernier par le Président de la République et doté de 300 M€ sur 3 ans. Ces mesures et leurs modalités opérationnelles font l'objet d'un suivi attentif et concerté de la part des acteurs du monde sportif et du secteur de l'enseignement supérieur.

Données clés

Auteur : [M. Victor Catteau](#)

Circonscription : Nord (5^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11150

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Ministère attributaire : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 septembre 2023](#), page 7870

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2024](#), page 2871